

ASSEMBLÉE NATIONALE9 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 401

AMENDEMENT

présenté par

M. Fait, Mme Fruchon, M. Bazin, M. Mazaury, Mme Sanquer, M. Taupiac et Mme Spillebout

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--